

LA FISSURE DES EMPIRES, PRELUDE A MAI 68

par Mireille Fanon-Mendès France

Ce texte a été écrit par M. Fanon Mendès France* pour son intervention lors de la conférence « La fissure des empires, prélude à Mai 68 », le 29 avril 2008, organisée dans le cadre de la manifestation « 65-75, les années 68 »

* membre de l'UJFP et de l'association internationale des Juristes démocrates-droit/solidarité

« Nous avons connu nos terres spoliées au nom de textes prétendument légaux, qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort, nous avons connu que la loi n'était jamais la même, selon qu'il s'agissait d'un blanc ou d'un noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou, croyances religieuses : exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort même. Nous avons connu qu'il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillottes croulantes pour les noirs(...)»¹.

Je vous remercie infiniment de m'avoir conviée à cette discussion à propos de *la fissure des empires, prélude à 68*.

Je suis plus proche de 68 que de la fissure des empires. Néanmoins, je ne peux expliquer mon engagement militant autrement que par le milieu dans lequel je vivais qui a été un élément important du soutien aux exilés, aux poursuivis alors qu'ils se battaient pour la libération de leur pays colonisé ou qu'ils étaient actifs dans le mouvement de soutien à ces luttes de libération. Je parle précisément de la clinique de Laborde où j'ai passé mon enfance et mon adolescence.

Il y a, particulièrement pour moi, une relation étroite entre la lutte contre le colonialisme et le mouvement de 68, même si les formes et les objets sont différents. L'erreur que nous avons peut-être commise est de croire que nous étions, en 68, dans la droite ligne des mouvements de solidarité des années fin 50, début 60.

Que la question de l'articulation de la fin des empires soit reliée à mai 68 me semble une bonne chose et doit répondre à tous ceux qui regardent 68 avec leurs yeux d'aujourd'hui, au point de lire ce mois comme un moment d'égarement ou de romantisme. On ne peut penser ces moments indépendamment les uns des autres, sans tenter aucune comparaison, bien sûr. Cette articulation permet de penser ces temps en relation les uns aux autres et d'offrir une compréhension dans un continuum politique basé pour beaucoup d'entre nous sur la solidarité. Que cette mise en perspective se fasse à Lyon et que la Maison des Passages m'invite à cette occasion me réjouit car en définitive, c'est dans cette ville que mes parents se sont rencontrés sur les bancs de la Fac de médecine et de celle de philosophie.

¹ Discours de Patrice Lumumba, premier ministre et ministre de la Défense nationale de la République du Congo, cérémonie de l'indépendance, 30 juin 1960 à Libreville

Je me suis souvent interrogée sur les raisons qui ont poussé mon père à prendre le chemin de la rupture et du changement. D'autres, spécialistes de Fanon, ont apporté des réponses. Je ne me situerai pas sur ce créneau, je ne suis pas experte de Fanon. Je l'ai lu comme tout militant qui voulait comprendre et réfléchir à l'articulation de la relation dominant/dominé. Que celle-ci se pose à un niveau politique, dans le travail, dans le rapport des uns avec les autres et dans bien d'autres champs encore.

Je pourrai répondre que c'est à la fois le fait d'être issu d'une famille petite bourgeoise avec une fratrie importante, de vivre sur une île, de se heurter à la mer et à l'inconnu au-delà des quatre vingt mètres de long de cette île sur ses trente mètres de large, qui l'ont poussé assez rapidement à aller voir ailleurs comment cela se passait. Mais il faut ajouter à cela que Fanon semblait pressé de vivre et puis aussi son choix de devenir psychiatre, son choix d'aller faire son internat à Saint-Alban où il a trouvé ce qu'il appelait *la parole thérapeutique de l'engagement*. Son engagement politique s'origine-t-il dans sa pratique psychiatrique? En tout cas, ils ne peuvent être dissociés.

En ce qui concerne son action politique, elle se situe dans le contexte d'après-guerre marqué par la lutte idéologique entre le bloc occidental mené par les Etats-Unis et le bloc socialiste mené par l'Union Soviétique. La division est alors claire : entre le monde capitaliste et le bloc socialiste. Mais au cours des années 1950-1960, un troisième monde émerge: le tiers-monde qui revendique lui aussi sa place dans les relations internationales et sa part dans le partage des richesses de la planète. C'est bien dans ce contexte que Fanon s'inscrit.

Le tiers-monde affirme pour la première fois son existence politique en 1955 à la **Conférence de Bandung**, en proclamant son refus de la bipolarisation du monde. Bandung est le résultat d'événements extrêmement importants et qui ont eu des conséquences politico-idéologiques sur les différentes luttes de libération nationale et de conquête de l'indépendance. Les peuples jusque là ignorés et dépossédés de tout droit, considérés comme assujettis à la métropole, sous l'idée force **du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**, se rebellent contre le statut quo imposé par la violence de la domination coloniale des Etats européens.

Le point de départ de ce vaste mouvement fut la conférence afro-asiatique réunie en avril 1955 à Bandung. L'indonésien Sukarno, le yougoslave Tito, l'égyptien Gamal Abdel Nasser, le chinois Zhou Enlai et l'indien Nehru y revendiquèrent leur appartenance à un Tiers-Monde neutraliste, à égale distance des Etats-Unis et de l'URSS. L'axe de leur action était articulé autour du rassemblement des pays pauvres, de la lutte contre le colonialisme et contre la ségrégation raciale. A cette époque, le système des relations internationales était profondément marqué par l'existence de deux modèles en dispute : le système capitaliste et le système socialiste. **La déclaration en faveur du développement, de la paix et de la coopération internationales** adoptée lors de la conférence reflète l'état d'esprit des peuples et l'irruption, tout à fait inattendue, de nouveaux acteurs exclus du partage du pouvoir dans la société internationale de l'après-guerre. En déclarant que le colonialisme et l'exploitation, sous toutes ses formes, est la négation des droits humains et un obstacle pour le développement et la paix, cette déclaration constitue un cri de bataille qui légitime et légalise le droit des peuples soumis à l'occupation étrangère à disposer d'eux-mêmes.

Entre autres, **la Conférence proclame** :

- 1) **Respect des droits humains fondamentaux** en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ;
- 2) **Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les Nations** ;
- 3) **Reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les Nations**, petites et grandes ;
- 4) **Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays** ;
- 5) **Respect du droit de chaque Nation de se défendre individuellement ou collectivement** conformément à la Charte des Nations Unies ;
- 6) **Refus de recourir à des arrangements de défense collective** destinés à servir les intérêts particuliers des grandes puissances quelles qu'elles soient ; refus par une puissance quelle qu'elle soit d'exercer une pression sur d'autres ;
- 7) **Abstention d'actes ou de menaces d'agression ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un pays.**

Il ne faut pas oublier que c'est la crise de Suez en 1956 qui va accélérer le processus de décomposition de la domination coloniale européenne en général et, en particulier, française et britannique. La première association sur le terrain de ces deux pays causera leur perte puisqu'ils ne pourront pas garder leur position privilégiée dans les relations internationales. Ils renforcent ainsi *de facto* la mainmise des deux grandes puissances sur les affaires du monde. Mais cette nouvelle configuration permet aussi de jeter les bases de l'apparition d'un Tiers Monde soucieux de disposer de ses ressources stratégiques ; et ouvre la voie à la conquête de leur indépendance et l'appropriation de nouveaux espaces institutionnels onusiens, d'où ces pays pouvaient enfin faire entendre leurs voix.

De nombreux leaders du tiers-monde apparaissent dans ce contexte, en même temps que les mouvements de libération nationale et mènent une lutte de plus en plus radicale en Afrique, en Asie, en Amérique latine. Dès lors, les années 60 sont marquées par des répressions violentes et des assassinats d'hommes politiques représentant la lutte des peuples opprimés.

C'est dans ce cadre que Fanon, médecin, deviendra militant du FLN, rédacteur du journal *El-Moudjahid* et représentera le Gouvernement provisoire de la république algérienne, sans pour autant, connaître la victoire de ce rêve réalisé auquel il a tant contribué. C'est lui qui déclare la libération, par la mise à mort du système colonial et par l'inauguration d'une autre voie. Fanon, qu'il s'agisse de la folie, du racisme ou de l'" universalisme " confisqué par les puissants, ne cesse, au fond, de tenter de poser " un vivre ensemble ", à la manière d'une transformation en actes des situations où dominés et dominants ont, chacun, tout à perdre de la pérennisation des ordres et désordres existants. Fanon, cet insoumis, ce rebelle qui lutte tenacement et sans faille contre la domination exercée par les puissants sur les faibles, nous éclaire aujourd'hui à propos de l'articulation fondamentale entre d'une part, le droit à la rébellion devant un système social, politique et économique qui plonge le monde dans le désordre et d'autre part, une colonisation d'un nouveau type.

Néanmoins, dans les années qui suivent Bandung, la tactique du Tiers-Monde se limite à exploiter la rivalité des deux puissances hégémoniques pour menacer l'une ou l'autre de passer ou dans un camp ou dans l'autre. Après sa création officielle, en septembre 1961 à Belgrade le mouvement des Non-alignés va tenter de défier le clivage Est-Ouest en agrégeant de nouveaux pays : il passe de vingt cinq à plus de cent membres. Le Mouvement se veut alors une Troisième force et se dote de visées stratégiques. Il se donne une dimension planétaire et

dynamique qui confortait la légitimité de ses revendications. De nombreux sommets vont se succéder, constituant de véritables assises des pays en voie de développement (le Caire, 1964 ; Alger, 1973 ; La Havane, 1979 ; Belgrade 1989, ...).

L'ONU va jouer un rôle décisif dans l'affirmation du Tiers-Monde. Rassemblés dans un groupe politique très actif, le Groupe des 77 -qui rassemble aujourd'hui 135 pays -les Etats du Tiers-Monde conduisent une stratégie de révision du système international. Ils firent d'abord des Nations Unies une tribune « anti-impérialiste » (voir les résolutions 2621-XXV- et 2625 -XXV) et contribuèrent à faire admettre, comme observateurs de l'ONU, des organisations de libération nationale telles que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la S.W.A.P.O...). Cette «puissance des faibles » contribuera de manière décisive à l'évolution du droit international: c'est le début de la fin du camouflage des contradictions de la société internationale¹.

En effet, jusqu'alors l'une des caractéristiques du droit international était le formalisme et surtout il légalisait la violence, la colonisation, la domination et la soumission des peuples. Cela passait par le biais de l'ordre juridique international sciemment élaboré et matérialisé en tant que « doctrine », autorisant le saccage des richesses naturelles et des biens culturels des peuples colonisés. En résumé, c'était un droit international cachant et camouflant les contradictions et les réalités de la domination des plus forts sur les plus faibles.

La Charte des Nations Unies avait pourtant tenté de surmonter ces contradictions en énonçant notamment le principe juridique du *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, qui coexistait avec la consécration du système de tutelle sous le chapitre XII. Mais la Charte ne remettait cependant pas radicalement en cause la domination coloniale, le droit des peuples restait un principe sans contenu réel. Mais le droit des peuples effectif et applicable ne sera une réalité que lorsqu'il coïncidera avec les luttes des peuples contre la domination coloniale se concrétisant dans la possession de la souveraineté, c'est-à-dire, l'indépendance politique de l'Etat.

En 1960, l'Assemblée générale de l'ONU dominée par les pays du Sud, numériquement les plus nombreux, adopta une déclaration ouvertement anticolonialiste qui reconnaît la légitimité des luttes émancipatrices comme un droit fondamental -Résolution 1514 de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance des peuples et des pays colonisés. Si la légalisation de la loi du plus fort a été l'un des traits caractéristiques du droit international classique, pour la première fois, dans l'histoire des relations inter étatiques contemporaines et dans le corpus juridique international, *la violence des opprimés reçoit ses titres de noblesse*.

En 1962, l'Assemblée générale proclame la souveraineté permanente sur les ressources naturelles - Résolution 1803, cela constitue une interprétation du principe de l'égalité souveraine des Etats. Par ailleurs, elle proclame aussi que « les capitaux importés et les revenus qui en proviennent seront régis ...par la loi nationale et le droit international... » . Les Etats du Tiers Monde proclament quant à eux le droit à la nationalisation, à l'expropriation et à la réquisition. Dans les années 70, est proclamé un nouvel ordre économique international et le droit au développement.

La question qui se pose aux acteurs de 68 au regard de l'état du monde d'aujourd'hui est de savoir ce qui a été manqué en termes d'analyse et de solidarité. Nous sommes devant un vrai recul.

Aujourd'hui, il y a encore plus que jamais la nécessité de la création, de la libération, le refus d'un déterminisme historique qui se trace, comme il se traçait devant le colonisé d'hier, devant

« le globalisé » d'aujourd'hui, obligé de se soumettre aussi bien aux exigences du marché qu'au déterminisme imposé par les lois du marché et par les dominants. Emergent de nouvelles formes de racisme, des politiques xénophobes dans de très nombreux états occidentaux, les relations internationales ne sont plus régulées par le droit international mais par les systèmes financiers et militaires mis en place par les dominants pour imposer un nouvel ordre mondial.

C'est cela en définitive qui explique l'actualité de la pensée de Fanon qui connaît aujourd'hui un nouvel essor dans bien des pays du monde, même si la France reste curieusement à l'écart de ce mouvement.

Cette alternative se présentait hier, entre le système capitaliste et le système socialiste, Fanon appelant à l'inauguration d'une autre voie. Et aujourd'hui, ce même choix alternatif se présente entre un universalisme récupéré par les puissants dans le contexte du système capitaliste dit aussi mondialisation et les luttes pour la construction d'une société internationale fondée sur la solidarité, la coopération et l'amitié entre les peuples.

Il me semble donc qu'à ce stade se pose aussi bien pour les anciens porteurs de valises ou les proches d'eux que pour ceux qui se sont trouvés d'une façon ou d'une autre « acteurs » du mois de mai 68 la question de l'altermondialisme et des nouvelles formes de solidarité.

L'enthousiasme soulevé par l'**altermondialisme** tient à son pari sur la capacité des sociétés civiles à produire une rupture par rapport au modèle néolibéral, rupture produisant du politique. En cette période où les Etats industrialisés eux-mêmes, au motif, ou au prétexte qu'ils sont sous la menace de groupes militaristes ou terroristes, ont désormais placé la démocratie sous le coup des formes subtiles de sa négation, l'altermondialisme devrait trancher par l'ambition radicale de débloquer l'action politique et d'instituer la démocratie en acte. *C'est pourquoi la formule forum, fille de Porto Alegre, comme espace/agora de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté est loin d'être épuisée. Elle reste encore d'une impérieuse actualité. A condition de ne pas la mettre sous oukases, comme le préfigurent les arcanes du débat qui se profile sur le futur des forums. A condition aussi, et surtout, de ne pas substituer la déchirure interne à la rupture politique. Faudrait il encore qu'(...) aux porteurs clandestins de valise, ne succèdent pas les porteurs consacrés de vérité, (laquelle vérité ne serait plus au bout du fusil mais ...dans la valise) et les courtiers de baume social. Les uns comme les autres prenant acte du « retard de l'Afrique » s'emploient à construire une urgence exogène dont la finalité reste le bien des Africains. C'est, en somme, une manière de juger que ceux-ci sont incapables d'inventer leur propre perspective d'émancipation. Ainsi va-t-il du bon usage du retard de l'Afrique ! (...) Tout comme le Forum social mondial en terre africaine obligeait à être vigilants face à certaines dérives des discours, attitudes, préconisations altermondialistes, qui ne sont pas exempts, dans notre rapport aux pays du continent africain, de cette certitude outrageante d'être détenteurs de droits spécifiques, d'avoir une avance singulière dans la connaissance de ce qu'est le progrès»².*

Ces différents forums ont la vertu de révéler les pièges qui guettent le mouvement altermondialiste. Celui-ci est tiraillé entre le souci de respectabilité, au risque de perdre de vue l'objectif, à savoir créer les conditions qui favorisent le processus d'émancipation des sociétés humaines, et l'élaboration hâtive d'un socle politique, qui ne tient pas compte des exigences concrètes des sociétés, que l'on songe à la répétitivité des thèmes (paix, pauvreté, genre, etc.)

2

quels que soient les continents³, là où il faudrait au contraire des thèmes spécifiques selon les continents et où plutôt que de répéter des thèmes il faudrait créer des alliances de résistance et surtout écouter ce qui dit des pays occidentaux aussi bien en Afrique, qu'en Amérique latine où se manifestent des stratégies de changement social et en Asie.

Une des raisons pour lesquelles, j'ai introduit cette intervention par la phrase de Patrice Lumumba réside dans le fait qu'en 1955 des peuples revendiquaient leur droit à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources. Mais Qu'en est-il aujourd'hui?

Des terres sont continuellement spoliées, je pense particulièrement à celles du peuple palestinien qui le sont sous le regard de la communauté internationale qui voit se commettre des crimes de guerre et qui semble bien impuissante à demander l'application du droit international au risque de permettre à l'impunité d'être légitimée et institutionnalisée par le droit du plus fort. Le droit, dans la plupart des Etats favorise les riches. Si le contexte a évolué depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui les nombreux acquis obtenus grâce à la lutte des peuples colonisés sont menacés et exigent de nous un autre type de solidarité que celui qui s'est exercé au moment de mai 68 et dans les années 70. Les pays colonisés, au moment de Bandung, ont dit à l'Occident qu'il fallait penser le monde en tenant compte d'eux et non selon des termes du droit international pensés et faits pour privilégier les puissants. Aujourd'hui ne faut il pas mettre en acte ce que ces pays anciennement colonisés affirmaient à ce moment, si nous voulons vraiment que les rapports de force changent et qu'ils soient basés sur le partage et la solidarité du Sud au Nord?

ⁱ² Article paru dans Politis, mars 2006, après le forum décentralisé de Bamako ; *altermondialisme et néocolonialisme*, co-écrit par Monique Crinon Cedetim/ Ipam, Mireille Fanon-Mendès France Cedidelp/ Ipam, Patrice Yengo Echanges et partenariat/ Ipam, Bruno Adjignon militant no vox

³ Eau, forêt, violations des droits de l'homme ont disparu du site O.N.U.